





BULLETIN D'INFORMATION DE LA COMMUNE DE BROONS n° 499

Responsable de la publication : M. le Maire de BROONS

Abonnement annuel en mairie : 13 € pour un envoi à chaque numéro

202.96.84.60.03. - Fax: 02.96.84.60.22 - e-mail: accueil.mairie@broons.fr - Site Internet: www.broons.fr

Mercredi 22 mars 2017

INFORMATIONS MUNICIPALES

ELECTIONS PRESIDENTIELLES

Le 1er tour aura lieu le dimanche 23 avril, de 8 h à 19 h.

Le 2nd tour se déroulera le dimanche 7 mai, de 8 h à 19 h.

ELECTIONS LEGISLATIVES

Le 1er tour aura lieu le dimanche 11 juin, de 8 h à 19 h.

Le 2nd tour se déroulera le dimanche 18 juin, de 8 h à 19 h.

Les trois bureaux de vote sont installés au Foyer Rural :

- bureau n° 1 : dans la moitié de la grande salle près de la scène.
- bureau n° 2 : dans l'autre moitié.
- bureau n° 3: dans la petite salle attenante.

Pour les 3 bureaux de vote, l'accès des personnes en situation de handicap se fait par le bureau n°3.

VOTE PAR PROCURATION

Le vote par procuration permet à un électeur absent de se faire représenter le jour d'une élection, par un électeur de son choix.

La personne qui donne procuration (le mandant) désigne librement la personne qui votera à sa place (le mandataire).

Le mandataire doit être inscrit sur les listes électorales de la même commune que le mandant.

Le mandant peut se présenter au commissariat de police, à la gendarmerie ou au tribunal d'instance de son domicile ou de son lieu de travail.

Les démarches sont gratuites et doivent être effectuées le plus tôt possible pour tenir compte des délais d'acheminement et de traitement de la procuration en mairie.

QUE FAUT-IL PRESENTER AU MOMENT DU VOTE ?

Pour voter, il est nécessaire d'être inscrit sur les listes électorales du bureau de vote où on se présente et de justifier de son identité: carte d'identité nationale, passeport, permis de conduire etc.

Attention, depuis 2014, les électeurs doivent présenter impérativement au bureau de vote un titre d'identité, en plus de la carte électorale.

En outre, vous avez reçu récemment votre nouvelle carte électorale. De couleurs bleu blanc rouge, elle remplace l'ancienne carte de mêmes couleurs, il est donc nécessaire de ne pas les confondre.

Merci de prendre connaissance du n° du bureau de vote mentionné dessus, de **signer** la carte et de vous en munir impérativement le jour du scrutin ainsi que d'une **pièce d'identité**.

ÉTAT-CIVIL

Naissance:

11/03/2017, Manon MULOT.

Décès:

02/03/2017, M Maxime NAPIERAY, 32 rue du Vx Chemin, 16 ans. 14/032017, M Michel PICQUET, le Feuillet, 79 ans. 16/03/2017, Mme Sandrine TEFFAINE, 3 Cambel, 42 ans.

INFORMATIONS PRATIQUES

L'AIDE A LA COMPLEMENATIRE SANTE (ACS)

L'ACS donne droit durant un an à une aide financière pour payer sa complémentaire santé. Cette aide s'applique également à la complémentaire santé "Ma commune, ma santé" proposée pour tous par le CCAS.

L'ACS n'est pas demandée par toutes les personnes qui y auraient droit par simple méconnaissance.

Le montant de l'aide varie avec l'âge:

Moins de 16 ans	100€
De 16 à 49 ans	200€
De 50 à 59 ans	350 €
60 ans et plus	550€

L'ACS est destinée aux personnes dont les ressources sont légèrement supérieures au plafond de la CMU-C (couverture maladie universelle complémentaire).

Exemple de plafonds annuels: 11 682 \in pour une personne / 17 523 \in pour 2 / 21 027 \in pour 3 / 24 532 \in pour 4.

Grâce à l'ACS, vous pouvez également bénéficier de réductions sur votre facture de gaz et d'électricité.

La mairie a mis en ligne sur son site internet le formulaire de demande d'ACS (rubrique Cadre de vie/ médico-social/ CCAS).

INFO ENERGIES : Certificats d'économie d'énergie

« Coup de pouce économies d'énergie »

Ce dispositif, lancé le 23 février 2017, a pour objectifs d'accélérer la rénovation énergétique et de lutter contre la précarité énergétique.

Il va permettre aux ménages, sous conditions de ressources, de bénéficier jusqu'au 31 mars 2018 d'une prime exceptionnelle pour les aider à financer certains travaux d'économies d'énergie.

La charte prévoit des primes d'au moins 800€ pour le remplacement d'une chaudière individuelle par une chaudière neuve au gaz ou au fioul à haute performance énergétique ; 100€ pour l'installation d'un programmateur centralisé pour radiateurs électriques ; 50€ pour l'installation d'un radiateur électrique à régulation électronique à fonctions avancées ; 1300€ pour le remplacement d'une chaudière individuelle par une chaudière neuve biomasse de classe 5.

Pour en savoir plus :

http://www.developpement-durable.gouv.fr/cee-coup-pouceeconomies-denergie

Vous pouvez contacter votre espace INFO-ENERGIE, service public et gratuit au 02.96.87.42.44 (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 ou infoenergie@pays-de-dinan.org).

PERMANENCES DU CONCILIATEUR DE JUSTICE

Mardi 4 avril au Tribunal d'Instance de Dinan.

Prendre RDV au 02.96.87.16.96.

POUR LES ENFANTS DE MOINS DE 12 ANS, LE CASQUE A VELO DEVIENT OBLIGATOIRE

A compter du 22 mars 2017, les enfants de moins de 12 ans devront porter un casque à vélo, qu'ils soient conducteurs ou passagers. La mesure est destinée à réduire notamment le risque de blessure sérieuse à la tête de 70 % chez les enfants et leur assurer une pratique du vélo en toute sécurité.

UNE AIDE FINANCIERE POUR L'ACHAT D'UN VELO ELECTRIQUE

Vous pouvez acheter un vélo à assistance électrique et bénéficier d'une aide d'État.

Cette nouvelle aide, en place jusqu'au 31 janvier 2018, s'adresse à toute personne majeure domiciliée en France. Son montant est fixé à 20 % du coût du vélo sans dépasser 200 ϵ .

Attention, pour bénéficier de cette aide, le vélo doit répondre à certaines conditions :

- être neuf;
- ne pas être muni de batterie en plomb ;
- être équipé d'un moteur auxiliaire électrique dont l'alimentation est réduite progressivement et finalement interrompue lorsque le vélo atteint la vitesse de 25 km/h.

Plus d'informations sur : http://urlz.fr/4STU

MEDIATHEQUE DE BROONS

Exposition "Il était une fois les contes en haïkus" du 15 mars au 3 avril à la médiathèque de Broons.

Lecture-ateliers autour des contes sur inscription :

- La cuisine des contes, à Lanrelas, mercredi 15 mars à 15h (6 ans et plus)
- Contes et jeux, à Eréac, mercredi 22 mars à 14h (6 ans et plus)
- Crée ton mini-conte en images animées, à Mégrit, mercredi 5 avril à 14h (8 ans et plus)
- Jeu de l'oie géant, à Broons, du 15 mars au 3 avril aux heures d'ouverture (tout public).

Tél: 02.96.80.00.44

ANCIENS EXPLOITANTS FDSEA

Rectificatif: il n'y a pas de réunion le 23 avril à la maison des associations de Broons. La réunion a déjà eu lieu le 23 janvier.

ASSOCIATIONS

APE LOUISE BRIAND

Samedi 25 mars 2017, loto à partir de 20h au Foyer Rural animé par Sylvie. 2730 € en bons d'achat.

APE COLLEGE JEAN MONNET ET LOUISE BRIAND

Soirée théâtre le vendredi 24 mars à 20h30 au Foyer Rural. Entrée 6 € à partir de 12 ans.

PROTECTION CIVILE BROONS-CAULNES

L'association organise un repas couscous avec soirée dansante à la salle des fêtes de Broons le **samedi 8 avril 2017**.

Enfant : $7 \in$, adulte : $12 \in$ (boisson non comprise) Repas à emporter $10 \in$ (à retirer à partir de 18h) Inscription jusqu'au vendredi 31 mars 2017 Renseignements au 06 86 31 70 86.

CLUB DE L'AMITIE

Pour les personnes qui vont à Holiday on Ice, le 8 avril 2017, rappel modification horaire : départ à 12h, (derrière l'ancien Ecomarché).

LE COMITE DES FETES

Lundi 8 mai 2017, randonnée pédestre de 11km, minimum 2 € au profit du Téléthon. Départ à 9h à la Planchette.

Puis un vide grenier aura lieu à la Planchette, 2,50 \in le mètre linéaire. Renseignements au **02.96.84.63.87 ou 02.96.84.73.86.**

A partir de 9h15, challenge crédit agricole/pays de Dinan : les Bosses de Broons.

CARNAVAL 2018

Anthony Botrel, Arthur et Théo Michel recherchent des personnes souhaitant participer et faire un char pour le carnaval de Broons en 2018. Si vous êtes intéressés, nous contacter au 06.78.48.07.75 ou 06.59.68.62.47 ou 06.27.96.44.57.

COMITE DE JUMELAGE BROONS-NEUFAHRN

Soirée choucroute organisée par le Comité de Jumelage Broons – Neufahrn, le samedi 13 mai, au foyer rural de Broons.

A partir de 19 h – bière bavaroise & vin d'Alsace - Choucroute / bretzel / tarte aux pommes – Service continu de 20h à 22h Soirée dansante

Tarifs: 14 € & 8 € pour les enfants (<12 ans) -

Réservation obligatoire avant le 9 mai.

Billets en vente à la boulangerie Caradeuc, chez Virginie Boutique et auprès des membres du Comité de Jumelage.

ENTREPRISE

PLAISIRS DU SPORTS

Challenge perte de poids : 5 SEMAINES 5 KILOS

Un objectif clair, précis et réussi, alors ne faites plus les choses à moitié, rejoignez nos challengers !

Renseignements : 3 rue de la Barrière à Broons.

Tel: 06.24.54.13.90 ou 02.96.39.68.06 Email: plaisirsdusport.broons@gmail.com

FESTIVITÉS EN MARS ET AVRIL

Jeudi 23 : Assemblée générale, Crédit Agricole.

vendredi 24 : Soirée théâtre avec la Nicolail, APE collège Jean Monnet Broons.

Samedi 25: Loto, APE Louise Briand Broons.

Dim 26: Thé dansant avec le Bon Temps, club de l'amitié Broons.

Samedi 1: Repas AS Foot Broons-Trémeur.

Dim 2: Thé dansant avec Carte Blanche, aînés ruraux Sévignac.

PETITES ANNONCES

A vendre:

*6 chaises Brocéliande bois lasure jaune satiné vert avec assise tissu, 250 €, canapé et un fauteuil en rotin vert-bronze, assise en tissu fleuri et une table de salon vert-bronze, 120 €, **07.87.63.25.69**.

*Robe de communion garçon, à débattre, **02.96.83.33.15** (le soir).

*Chaussures VTT, taille 39, neuves, 55 €, tondeuse autoportée, 400 € à débattre, **02.96.86.50.93**.

*Charrue pour motoculteur, $50 \in$, volet en bois, jamais servi, **06.87.11.23.95**.

*Armoire 1m75 x 1m25, bon état, **02.96.39.65.80**, (à partir de 20h ou laisser message).

*Sommier à lattes, 1 personne, 90 x 190, TBE, 20 \in à débattre, 1 couette 90 x 190, 5 \in , 5 draps « Disney » 1 personne, 3 \in pièce, costume adulte, 10 \in , **06.88.50.62.72**.

* 6 clapiers, **06.45.68.93.40**.

A louer :

*Maison T3 à Broons, jardin, **02.96.84.60.65**.

La personne qui a volé du bois du côté de Cambel est priée de le rendre.

Messes

Dimanche 26 mars, 10h30 à Broons et Lanrelas Dimanche 2 avril, 10h30 à Broons et Mégrit

Pour mémoire :

<u>Groupe médical</u>: 02.96.84.61.47. <u>Groupe vétérinaire</u>: 02.96.84.61.46. <u>Cabinet infirmier</u>: 02.96.84.65.44.

Infirmier libéral: M Rohrbacher: 06.07.75.21.20

Gendarmerie : lundi, vendredi et samedi de 14h à 18h et mercredi de 8h à 12h.

<u>Déchetterie</u> : lundi, mercredi, samedi : 9h à 12h et 14h à 17h30 et vendredi de 14h à 17h. Tél. : **02.96.84.70.56**.

Rendez-vous le 5 avril 2017 Avec la parution de la 500^{ème} édition du BIB Nouvelle présentation